

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Des moyens pour l'hôpital public : les propositions des Mutuelles de France**

Depuis 2003, de nombreuses lois se succèdent pour réformer l'hôpital, toutes orientées vers une logique marchande<sup>1</sup>. Après elles, la loi « ma santé 2022 », adoptée à l'automne 2019 ne fait pas exception. **La crise de la Covid-19 a violemment montré que cette logique était contraire à l'intérêt général.**

Ce sont 69 000 lits qui ont été fermés depuis 2003<sup>2</sup> tandis que la population française a augmenté de 9% sur la période. Depuis près de deux ans, les Mutuelles de France se sont associées à la mobilisation des personnels des hôpitaux qui a été croissante sans qu'aucune réponse satisfaisante n'ait été apportée. Dans ce contexte, c'est sur la conscience professionnelle et l'extraordinaire dévouement des professionnels hospitaliers, tous métiers confondus, qu'a reposé la capacité de l'hôpital à répondre aux besoins de la population face à la pandémie.

**Dans la perspective de la journée de mobilisation pour la défense et la promotion de l'hôpital public du 16 juin**, alors que se déroule le « Ségur de la santé » et que les fermetures de lits et amputations de budgets ont repris, **la Fédération des Mutuelles de France soutient les personnels et rend publiques ses propositions pour renforcer l'hôpital public**. Ce dernier est un acteur majeur de santé dans notre pays qui permet à une large part de la population d'exercer effectivement son droit à la santé. Il est temps de lui en donner les moyens et l'organisation, au service du bien commun. Les propositions des Mutuelles de France s'inscrivent sur trois axes :

- **Renforcement du service public hospitalier** pour garantir l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous et partout sur le territoire ;
- **Amélioration de la coordination entre l'hôpital et la médecine de ville** pour garantir le premier recours et assurer un maillage sanitaire de haut niveau ;
- **Une gouvernance sanitaire qui traduise la diversité des acteurs** de la santé publique et permettent une meilleure cohérence territoriale et sanitaire.

**C'est pourquoi les Mutuelles de France invitent leurs adhérents à transformer les applaudissements en participation active à la mobilisation collective du 16 juin.**

À Montreuil, le 12 juin 2020

Contact Presse : Denis QUINQUETON - [denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr](mailto:denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr)

<sup>1</sup> Plan hôpital 2007 (2003), la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (2009), le Plan hôpital 2012 (2010), le Pacte de confiance avec les hospitaliers (2012), la loi de modernisation de notre système de santé (2016).

<sup>2</sup> Chiffre DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques)

### À propos des Mutuelles de France

La Fédération des mutuelles de France, présidée par Jean-Paul Benoit, regroupe plus de 60 groupements mutualistes, dont 40 mutuelles complémentaires-santé et 20 unions ou mutuelles gérant plus de 280 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

L'ensemble des mutuelles et unions de la FMF protègent 2 millions de personnes.

Née en 1986 et héritière de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs, la FMF est membre de la Fédération nationale de la Mutualité française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.